



## SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5

1003 Lausanne

[info@sud-ep.ch](mailto:info@sud-ep.ch)

[www.sud-ep.ch](http://www.sud-ep.ch)

*Par courrier ordinaire et  
électronique*

Monsieur le Recteur de  
l'Université de Lausanne  
Dominique Arlettaz  
Université de Lausanne  
UNIL - Centre  
Unicentre - bureau 303  
CH-1015 Lausanne

Lausanne, le 4 mars 2014

### **Intervention policière dans les établissements scolaires. Demain à l'Université ?**

Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne,

Le mardi 28 janvier 2014, la police lausannoise, assistée d'un chien spécialisé dans la recherche de drogues, a bouclé le périmètre d'une école pour en contrôler les quelque 500 élèves, âgé-e-s entre 15 et 25 ans. La presse a comparé cette intervention à l'Ecole d'art et de communication (ERACOM) à d'autres opérations « coups de poing » de même envergure menées sur des places de la ville dans le but affiché d'arrêter des dealers (Riponne et Chauderon).

D'autres interventions dans des écoles du postobligatoire avaient précédé celle de l'ERACOM. Il s'agit, au moins et à notre connaissance, de celle menée en mai 2013 au gymnase d'Yverdon et, plus récemment, d'une intervention policière au gymnase de la Cité avec présence de chien(s) en classe.

De telles interventions policières au sein d'établissements scolaires suscitent de nombreuses interrogations :

1. est-ce qu'une opération policière de ce type pourrait à l'avenir intervenir sur le territoire universitaire ?
2. cas échéant, sur quelles bases légales ou réglementaires ces interventions reposeraient-elles et à quelles conditions cadres seraient-elles soumises ?
3. quels seraient les motifs qui pourraient justifier de telles interventions de la police ?
4. cas échéant, qui pourrait solliciter une telle intervention de la police et qui pourrait en ordonner l'exécution ?
5. existe-t-il des partenariats entre les appareils de police et l'Université de Lausanne ? Si oui, lesquels ? Et de quelle nature sont les liens entre le DFJC, la police cantonale, les polices municipales et la Direction de l'UNIL ?
6. l'intervention policière suspend-elle les rapports de travail entre enseignant-e-s et employeur ?
7. est-ce que des différences de traitement seraient appliquées aux étudiant-e-s mineur-e-s et majeur-e-s ?
8. faut-il s'attendre à une généralisation, voire banalisation, de ce type d'actions au sein du territoire universitaire ?

9. des opérations du type de celle de l'ERACOM peuvent-elles viser également le personnel salarié, administratif ou enseignant, de l'UNIL ?
10. les espaces de l'UNIL, y compris les espaces individuels du personnel salarié (bureaux, locaux de travail, etc) et des étudiant-e-s (casiers, locaux associatifs, etc.), peuvent-ils faire l'objet de contrôles de police massifs ?

Nous avons lu avec grand intérêt la réaction du Groupement Romand d'Etude des Addictions (GREA), parue le 30 janvier 2014 sous forme de communiqué. Nous partageons l'incompréhension de ces professionnel-le-s face à un type d'opération « qui a été abandonné partout ». Le GREA voit dans cette intervention du 28 janvier à l'ERACOM une catégorie d'opération « tout à fait contre-productive [qui] a démontré son inefficacité ». Le GREA ajoute encore que « cette approche très répressive nuit à la prévention en général et sape les efforts de nombreux professionnels sur le terrain ».

L'intervention de la police au sein du territoire scolaire et éventuellement, universitaire ouvre la porte à des opérations qui peuvent viser, par exemple, les étudiant-e-s sans-papier, les militant-e-s syndicaux et politiques, les mouvements sociaux. Notre interpellation s'inscrit dans la suite de notre action du semestre passé au sujet de l'intervention de la police et des services de sécurité privés à l'UNIL. La mise en place de dispositifs sécuritaires comme l'adoption par la Direction de la BCU d'un règlement autorisant la mise en place de caméras de surveillance à la bibliothèque, pose un problème général que votre Direction se doit de négocier dans sa globalité et en toute transparence.

Nous attendons de vous une prise de position publique, claire et univoque quant à la politique menée par la Direction de l'UNIL en la matière.

Etant donné le sérieux de la situation et les problèmes qu'elle soulève, nous vous remercions de répondre à tous ces points et demandes aussi rapidement et complètement que vous le pourrez et vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne, nos salutations distinguées.

*Pour la coordination de SUD Étudiant-e-s et Précaires*

Arthur Auderset

Copies :           Groupement romand d'études des addictions (GREA)